



Le Comité Départemental de tir à l'arc de l'Eure et les Francs Archers de Saint-Sébastien-de-Morsent



09 27 048



**Vous accueillerons au gymnase Pierre Janvier
Le Dimanche 30 Janvier 2022
Rue du Sentier, Saint Sébastien de Morsent
(GPS : X : 49° 18' 33.93 et Y : 1° 36' 47.28)**



Pour le Championnat de l'Eure de tir en salle individuel Jeunes 2 X 18 m , arc classique, arc nu, et arc à poulies

Sélectif pour les championnats de : Normandie, France

Horaires des tirs

	Catégories	Ouverture du greffe inspection du matériel	Echauffement sur cibles	Tir de qualification Rythme AB/CD
Dimanche 30	Arc classique	08h30 – 09h15	09h15 – 09h55	10h00
	Poussins Benjamins Minimes Cadets Juniors	Duels -> 1 heure environ après la fin du tir de qualification		
	Arc à poulies Cadets / Juniors Arc nu Scratch jeunes	Cérémonie des podiums : A l'issue du tir de qualification pour les catégories comportant moins de 4 archers. Après les duels (vers 17h00) pour les autres catégories.		

Blasons

Arc classique	Poussins	Blason traditionnel de 80
Arc classique	Benjamins / Minimes	Blasons Tri-spots verticaux de 60
Arc classique	Cadets / Juniors	Trispots verticaux de 40
Arc à poulies	Cadets / Juniors	Trispots verticaux de 40
Arc nu	Minimes / Cadets	Blasons Tri spots verticaux de 60

Arbitre responsable : Jean-Marie Bavent

Seuls les archers ayant effectués au moins trois concours sélectifs sur la saison en cours à la date du 16 janvier 2022 pourront être classés. Les catégories comportant moins de 4 archers seront classées sur le résultat du tir de qualification. Pour ces catégories, cérémonie des podiums immédiatement après le tir de classement. Pour les phases finales, une volée d'essai sera tirée avant le premier tour.

Récompenses : Aux trois premiers de chaque catégories

Inscriptions : toutes catégories : 8 € - Pas de quota : 48 Places maximum
Règlement à établir à l'ordre de « Saint Sébastien Sport Tir à l'Arc » et à adresser à :
Mr Patrick Rogron, 21, Rue Nicolas Poussin, 27180 Saint Sébastien de Morsent
Adresse mail : francsarchers27180@gmail.com
Limite des inscriptions : 20 janvier 2022

Information :

Licence et certificat médical selon la réglementation FFTA exigée au greffe.
Tenue blanche ou de club et chaussure de sport obligatoire

PASSE SANITAIRE & MASQUE OBLIGATOIRE

RESTAURATION : sandwiches, gâteaux, boissons

